

PEDAGOGIE**UN BREVET SUPERIEUR**

UNE IDEE FECONDE

Devant le deuxième congrès des Principaux des écoles normales catholiques de la province de Québec (3 mars 1914) M. l'abbé Sabourin, Principal de l'Ecole normale de Valleyfield, a fait une suggestion des plus importantes. Il s'agit de la création d'un Brevet supérieur qui s'appellerait *Certificat d'aptitude pédagogique* ou *Licence*, peu importe, brevet auquel les porteurs (hommes et femmes) du brevet académique pourraient aspirer, après examen sérieux devant un jury spécial. Cet examen roulerait sur un programme défini et plus vaste que celui des Ecoles normales et du Bureau Central, quant à la pédagogie théorique et pratique, à la psychologie pédagogique et à l'histoire de la pédagogie.

Dans notre rapport sur les écoles primaires et les écoles normales de la France, de la Suisse et de la Belgique(1), nous avons suggéré la création d'un "Certificat d'aptitude au professorat des écoles normales" et demandé aussi de soumettre "les aspirants à l'inspection à un examen d'aptitude pédagogique spécial".

Le projet soumis par le distingué principal de Valleyfield rencontre absolument les desiderata du rapport que nous avons l'honneur de soumettre au Surintendant de l'Instruction publique, de retour d'une mission d'études en Europe. Ce projet s'impose encore plus aujourd'hui qu'en 1909. Notre enseignement primaire est entré dans une ère de progrès, c'est évident, mais il importe que ce progrès se continue, qu'il s'accroisse. Et pour qu'il en soit ainsi, il faut de toute nécessité créer une élite parmi les primaires.

Le professorat dans nos écoles normales et l'inspection constituent déjà une carrière importante. Ceux qui y aspirent devraient être invités à poursuivre leurs études pédagogiques après l'obtention du brevet académique.

La sanction de ces études complémentaires serait le *Certificat d'aptitude pédagogique* que décernerait la Commission dont M. l'abbé Sabourin demande la formation. La création du Certificat d'aptitude pédagogique stimulerait aussi l'ardeur des jeunes filles déjà en possession du brevet académique.

L'idée émise par M. l'abbé Sabourin, idée actuellement soumise à l'attention du Comité catholique, nous paraît féconde en excellents résultats.

Les luttes que notre petit peuple français et catholique aura à soutenir

(1) *Rapport sur les Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique, Québec, 1909, page 330.*